

SAISON ESTIVALE 2020

Objectif 2000 kms !



#1

21 juin - ORLEANS (45)
Orleans se jette à l'O
500m - 1,5kms - 3kms

#2

4 et 5 juillet - VILLIERS (41)
Défis de la Salamandre
200m - 1,5kms - 2,5kms - 3kms
5kms - 10kms - 20kms

ÉTAPE
COUPE DE FRANCE

#3

30 août - MONTRICHARD (41)
Défis du Donjon
250m - 1,5kms - 3kms

CHAMPIONNAT
MAITRES

#4

5 septembre - CHAILLAC (36)
Les Aquagames - 3ème édition
200m - 1km - 1,5kms

#5

6 septembre - St AMAND (18)
Trophée Avaricum
1,5kms - 2,5kms - 5kms

#6

12 septembre - VERETZ (37)
Challenge Danièle Gastou
1km - 2,5kms - 5kms - 10kms

ÉTAPE
COUPE DE FRANCE



Règlement Coupe du Centre-Val de Loire Eau Libre 2020



La Ligue du Centre-Val de Loire propose pour la saison 2020 un circuit Eau libre composé de sept étapes. Ce circuit a pour vocation de dynamiser la pratique de l'Eau libre en région Centre-Val de Loire, de renforcer les relations entre la ligue, les comités départementaux et les collectivités territoriales et de mettre en valeur notre territoire.

L'objectif est de s'adresser à une large population (nageurs en formation, compétiteurs) en favorisant l'accès au grand public sur TOUTES les épreuves avec un règlement « souple » (autorisation des combinaisons, voire de palmes) et de s'implanter dans des lieux attractifs et adaptés à notre discipline.

Le calendrier :

DATE	LIEU	ORGANISATEUR	DISTANCE CHPT REGIONAL	PASS COMPET	DISTANCES AUTRES
DIMANCHE 21 JUIN	ORLEANS	LIGUE CVL	-	X	1,5 km - 3 km
SAMEDI 4 JUILLET	VILLIERS	CD 41	10 km	X	200 – 2,5 km – 5 km – CM
DIMANCHE 5 JUILLET	VILLIERS	USV	-		20 km – 1,5 km
DIMANCHE 30 AOUT	MONTRICHARD	MASQ	1,5 km maîtres	X	250 – 3 km
SAMEDI 5 SEPTEMBRE	CHAILLAC	CD 36	1,5 km	X	200 – 1 km
DIMANCHE 6 SEPTEMBRE	ST AMAND	CD 18	5 km	X	1,5 km – 2, 5 km
SAMEDI 12 SEPTEMBRE	VERETZ	CD 37	2,5 km	X	1 km – 5 km – 10 km

L'organisation des différentes étapes est déléguée aux comités départementaux ou clubs.

ATTENTION : La température de l'eau sera relevée dès la mise en place de la compétition. Celle-ci déterminera l'autorisation de maintenir la compétition :

- annulée si moins de 14°C,
- port obligatoire d'une combinaison néoprène si température entre 14°C et 16°C,
- port autorisé d'une combinaison néoprène entre 16 et 18°C,
- combinaison néoprène interdite au-dessus de 18°C.

L'organisateur devra impérativement prévenir les engagés au plus tard la veille de l'épreuve si la température est inférieure à 16°.

Les nageurs Grand public sont autorisés à porter une combinaison thermique.

Pass' Compétition :

Une épreuve du Pass' Compétition (500 m) sera proposée sur chaque étape du circuit.

Les organisateurs locaux veilleront à respecter le cahier des charges de cette épreuve.

Un pins sera remis à chaque nageur ayant validé le pass'compét.

Engagements :

Les engagements doivent se faire via la plateforme FFN Eau Libre et TOUS les participants doivent être licenciés.

Répartition des rôles entre la Ligue CVL et les organisateurs locaux :

La ligue CVL prend en charge :

- La création des supports de communication et la diffusion à son réseau.
- Les récompenses pour les épreuves « championnat régional ».
- Les récompenses pour le classement club remis lors de l'assemblée générale.
- Une aide financière de 200€ par organisation (sur présentation de facture)
- Une aide humaine à l'organisation des manifestations
- La désignation d'un délégué et d'un officiel A pour chaque étape.

L'organisateur local prend en charge :

- La réservation du site et les demandes d'autorisation.
- L'Autorisation sanitaire d'organisation
- L'installation du site.
- La réalisation et l'installation du parcours.
- Le dispositif de sécurité et du poste de secours
- Le recrutement des bénévoles.
- La gestion informatique de la compétition et la diffusion des classements.
- Les ravitaillements.
- La mise en place d'un jury conforme (**formation officiel A le samedi 30 mai à 9 heures au siège de la Ligue**)
- la mise en place d'une aide matérielle peut être demandée au comité du Cher :
 - Bouées, goulet d'arrivée, arche d'arrivée = 150€
 - Sono = 150€
 - Bonnets = 50€
 - Barnums = 50€
 - Bateau = 100€

Les récompenses championnat régional :

Pour chaque épreuve « Championnat régional », seront récompensés les trois premiers en dames et messieurs selon cinq catégories : Jeunes (13 ans et moins), Juniors 1 (14 à 15 ans), Juniors 2/Seniors (16 ans à 24 ans), maîtres 1 (25 à 44 ans) et Maîtres 2 (45 ans et +). Il n'est pas prévu de classement ou de récompenses Toutes catégories.

Pour le championnat régional maîtres (Montrichard – 1500m), sera récompensé le premier de chaque catégorie maîtres (idem natation course de cinq ans en cinq ans).

Les podiums et récompenses pour les épreuves non labellisées « Championnat régional » sont laissés à l'initiative des organisateurs locaux.

Le classement des clubs :

Il sera fait par la Ligue selon le classement TOUTES CATEGORIES sur TOUTES les épreuves du circuit (hors Pass Compet) conformément au règlement fédéral (annuel règlement pages 15 à 17).

Un bonus de 10 points sera accordé au club pour chaque Pass' Compétition validé lors des étapes du circuit.

Les trois meilleurs clubs seront récompensés lors de l'assemblée générale de la Ligue de Natation Centre-Val de Loire.

Le classement des nageurs :

Pour les récompenses individuelles remises à l'assemblée générale d'octobre, le même tableau sera pris en compte pour définir le classement régional par catégorie.

Le premier de chaque catégorie sera récompensé par un trophée lors de l'assemblée générale.